



HAL
open science

Versailles sous Louis XIV ou le tombeau des cadets de Gascogne ?

Véronique Dorbe-Larcade

► To cite this version:

Véronique Dorbe-Larcade. Versailles sous Louis XIV ou le tombeau des cadets de Gascogne ?. Les Méridionaux à Versailles, GIP-CRCV - Centre de recherche du château de Versailles, Jun 2006, Versailles, France. <https://journals.openedition.org/crcv/5623>, <10.4000/crcv.5623>. <hal-05055629>

HAL Id: hal-05055629

<https://hal.science/hal-05055629v1>

Submitted on 5 May 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Versailles sous Louis XIV ou le tombeau des cadets de Gascogne ?

Versailles under Louis XIV or the demise of the Cadets de Gascogne?

Véronique Larcade



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crcv/5623>

DOI : 10.4000/crcv.5623

ISSN : 1958-9271

Éditeur

Centre de recherche du château de Versailles

Ce document vous est fourni par Château de Versailles



Référence électronique

Véronique Larcade, « Versailles sous Louis XIV ou le tombeau des cadets de Gascogne ? », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 3 | 2008, mis en ligne le 14 juin 2008, consulté le 05 mai 2025. URL : <http://journals.openedition.org/crcv/5623> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.5623>

Ce document a été généré automatiquement le 6 février 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Versailles sous Louis XIV ou le tombeau des cadets de Gascogne ?

Versailles under Louis XIV or the demise of the Cadets de Gascogne?

Véronique Larcade

NOTE DE L'ÉDITEUR

Traduction du résumé : Alexandra Keens

Les derniers cadets ?

- 1 Certes, on peut bel et bien retrouver la trace de tels personnages et en donner des exemples – la reconnaissance de tel ou tel lignage issu d'un cadet de Gascogne se trouvant consacrée sous le règne du Roi-Soleil. Tel celui du marquis de Vervins, si l'on s'en tient aux seuls *Mémoires* de Saint-Simon, pour la sauvage agression dont il fut l'objet, de la part d'hommes apostés par son cousin germain, l'abbé de Grandpré, comme il passait en carrosse sur le quai de la Tournelle, en septembre 1704 :

Vervins se prétendoit Cominges, des anciens comtes de ce nom. Son bisaïeul, père du premier des deux premiers maîtres d'hôtel du Roi, étoit ce Saubole, gouverneur de la citadelle de Metz, qui est si connu dans la *Vie du duc d'Épernon* et dans les *Mémoires* de ces temps-là¹, qui avoit épousé l'héritière de Vervins, qui étoit Coucy. Le grand-père de ce Saubole étoit second fils d' Aimery, dit de Cominges, seigneur de Puyguilhem, dont le père, nommé aussi Aimery, étoit cru sorti des vicomtes de Conserans, mais dont l'union n'étoit pas bien prouvée. Pour ces Conserans, leur auteur Roger étoit marqué comme étant quatrième fils de Bernard II comte de Cominges et de Diaz de Muret, qui fonda les abbayes de Bonnefonds et de Feuillants, et qui fut tué près la ville de [Saint-]Gaudens, en 1150. Voilà pour l'extraction de Vervins. Quant à lui, c'étoit un grand homme fort bien fait, d'un visage assez agréable, de l'esprit, quelque lecture, et fort le vol des femmes ; particulier, extrêmement paresseux, fort dans la liaison et les parties de Monsieur le Duc, et fort dans le grand monde².

- 2 Il en va également de la progéniture de François de Monlezun dit Besmaux³. Né vers 1613, il s'était engagé aux Gardes à l'âge de dix-huit ans, avant de passer bientôt dans les mousquetaires à cheval. Gentilhomme ordinaire de Mazarin, les exils du cardinal ministre offrirent à Besmaux l'occasion de faire la preuve de sa fidélité et de son dévouement. Ils furent récompensés par le gouvernement de la forteresse de la Bastille dont il peupla la garnison de recrues gasconnes, tandis que les détenus devenaient pour lui de véritables « vaches à lait » aux dépens desquelles il engraisait sans vergogne sa fortune⁴. Ce n'est pas tout : Besmaux qui avait épousé en 1654 la fille unique d'Antoine de la Baume, sieur de Pluvinel, le célèbre écuyer auteur du *Manège royal*, bien connu des bibliophiles, acheta en 1657 pour 150 000 livres la châtellenie de Piffonds, en Gâtinais. Il se fit donner du marquis de Besmaux et maria brillamment ses enfants. Sa fille aînée épousa le gouverneur de Blois et la seconde devint marquise de Curton ; quant à son fils, il devint le gendre de Colbert de Villacerf. Le roi et la famille royale lui firent l'honneur de signer comme témoins à son contrat de mariage. À sa mort, en décembre 1697, Besmaux laissait encore à ses héritiers des biens considérables⁵. Sans en être un littéralement, il personnifiait l'absence de scrupules dans la conquête de la fortune et la vanité tapageuse, traits volontiers prêtés aux cadets de Gascogne qui constituaient – Besmaux le démontre parfaitement – un type social plutôt qu'une réalité généalogique. Dès lors, on pouvait bien être cadet de Gascogne, tout en étant l'aîné d'un lignage, échappant ainsi *a priori* au sort piteux que les usages successoraux réservaient dans le Sud-Ouest aux derniers-nés⁶. En tout cas, les défauts du gouverneur de la Bastille ne se trouvent nulle part mieux dénoncés que dans les apocryphes *Mémoires de Monsieur d'Artagnan*, publiés par Gatien Courtilz de Sandras en 1701⁷. Ils inspirèrent directement Alexandre Dumas – par les bons offices d'Auguste Maquet – pour le personnage de Porthos et, quoique affabulés, ils n'en reposent pas moins sur un fonds d'informations sûres⁸.
- 3 Le règne de Louis XIV voit bel et bien, en tout état de cause, la dénonciation, et mieux, la ridiculisation, de travers gascons dont les cadets de ce pays, vrais ou faux, sont les parangons⁹. À l'époque classique, en effet, le mot « province » en vient à désigner péjorativement tout ce qui dans le royaume se situe en dehors de la capitale, du bel esprit et des bonnes manières donc. Les compatriotes de Besmaux, en l'occurrence, occupant une place de choix. Les publications comiques à succès ne laissent aucun doute : *Le Courrier facétieux* de 1647 (réédité en 1650, 1660 et 1668) accorde la part belle aux provinciaux ridicules ; dans ses rencontres cocasses : 16 concernent les Normands et 43 les Gascons. Il en va de même au théâtre. À l'image du personnage du baron de Foeneste d'Agrippa d'Aubigné, héros des *Avantures* satiriques du même nom (publiées en 1616) et prototype du genre, tous les Gascons de comédie jurent, gesticulent et parlent haut en matamores à contre-temps :
- C'est un meuble impayable qu'un Gascon dans une maison. Faut-il ménager une intrigue ? Le Gascon. Faut-il emprunter de l'argent ? Le Gascon. Faut-il jouer avec adresse à toutes sortes de jeux ? Le Gascon. Faut-il briller dans une comédie ? Le Gascon. Faut-il se battre ? Le Gascon quelquefois. Enfin... on met le Gascon à toutes les sauces¹⁰.
- 4 Complétant la galerie, il y a Jean-Baptiste Gaston, marquis de Rouillac (1631-1690) qui se ridiculise à vouloir relever le titre de duc d'Épernon, érigé pour son grand-oncle maternel, le sulfureux Jean-Louis Nogaret de La Valette (1554-1642), l'archi-mignon d'Henri III, qui continua sous Henri IV et Louis XIII une carrière ponctuée d'esclandres et de scandales¹¹. Mais, à côté des rejets plus ou moins dignes de personnages de

naguère, d'authentiques cadets font, en leur temps, parler d'eux à la cour de Louis XIV. Ainsi Philibert, chevalier puis comte de Gramont, frère d'Antoine III, duc de Gramont (1621-1707). Lui n'est certes nullement mince gentilhomme, mais bel et bien de très grande maison, ayant, de fait, sa place à la cour. Destiné à être homme d'Église, Philibert préféra la carrière des armes et, remarqué par Condé et par Turenne en Franche-Comté (1668) et en Hollande (1672), il fut nommé lieutenant général du Béarn et gouverneur de l'Aunis. Ayant disputé à Louis XIV la conquête de Mademoiselle de La Mothe-Houdancourt, il fut exilé et se réfugia en Angleterre où il brilla à la cour du roi Charles II. Il y connut Saint-Évremond et l'Écossais Antoine Hamilton – venu tout jeune en France et dans la suite de la cour demi-française de Charles II – dont il épousa la sœur et qui écrivit, avant la mort de l'intéressé, les *Mémoires* du comte de Gramont. Ce dernier les approuva et ils furent publiés en 1713. Ils montrent Gramont, vaillant soldat, séduisant et volage coureur de jupons, joueur intrépide et adroit. Ses aventures à Turin avec Mademoiselle de Saint-Germain, puis Madame de Sénantes notamment font de lui un don Juan gai, souple et sans scrupule qui avoue sans vergogne, à propos de ses débuts :

On me mit au collège de Pau, dans la vue de me faire d'Église... [il n'y apprend rien jouissant des passe-droits dus à son nom illustre]... Le fidèle Brinon qui me fut donné pour valet de chambre devait encore faire la charge de gouverneur et d'écuyer, parce que c'est peut-être le Gascon unique qu'on verra jamais sérieux et rébarbatif au point où il l'est¹².

Domptés et soumis

- 5 Cependant n'est-ce pas là l'exception qui confirme la règle ? En effet, il semble bien que la manifestation des cadets de Gascogne soit incompatible avec le système de la cour et plus largement avec l'ordre louis-quatorzien. Ainsi en va-t-il de l'ordre du tableau¹³ qui, *a priori*, décourage le panache et les coups d'audace aussi intrépides que peu conformes à la discipline ; traits qui, avec la forfanterie et les mauvaises manières que l'on raille, caractérisent le comportement d'un cadet de Gascogne. Le Roi-Soleil paraît effectivement avoir eu le souci d'imposer aux militaires de tous rangs la présence au corps, d'établir une stricte subordination, enfin de faire progresser l'uniformité dans les troupes. L'ordonnance du 18 décembre 1665, notamment, régla le système des semestres : les officiers serviraient à tour de rôle pendant le semestre d'hiver suivant une répartition établie à l'avance. En dehors des congés de semestre destinés à faire des recrues, gouverneurs et chefs de corps ne pourraient accorder de congés excédant deux jours. De nombreuses lettres conservées aux Archives de la guerre montrent que Louvois veilla particulièrement à la subordination hiérarchique¹⁴.
- 6 La « professionnalisation » de la noblesse est tenue, pareillement, comme une marque du règne : le second ordre étant cantonné au service militaire au détriment du rôle de corps intermédiaire administratif et politique qu'il tenait dans le royaume au début de l'époque moderne¹⁵. Les évaluations quantitatives, pour fragiles qu'elles soient¹⁶, prouvent que dans l'ensemble la noblesse a répondu à l'appel du roi. J.-M. Constant a montré que la proportion au service des nobles de Beauce, province peu militaire, était passée de 8,78 % de 1600 à 1660 à 16,10 % de 1660 à 1700. Des analyses sociales plus fines mettent en évidence que les régions à vocation militaire traditionnelle, entre autres la Gascogne, restent bel et bien des pépinières d'officiers. Les lignages militaires s'accrochent véritablement au service : ainsi, sous Louis XIV, les cadets, parfois même

ecclésiastiques, remplacent les aînés morts à l'armée. Mais ces lignages s'épuisent également faute d'enfants, surtout dans la petite noblesse. Les officiers subalternes restent célibataires ou se marient tard. Aussi est-il fait appel à des familles nouvelles. Les généraux nommés par Louis XIV appartiennent pour moitié à des familles n'en ayant pas fourni auparavant¹⁷.

- 7 Parce qu'ils sont décimés, les cadets de Gascogne, dès lors, disparaissent bel et bien physiquement. Mais la condition militaire, telle qu'elle est désormais, les expose à un autre type de disparition, celle d'une fin dans l'indigence. Les données sociologiques manquent, certes, pour les officiers : par respect pour leur qualité, on ne les soumet pas au même contrôle que les soldats. Par conséquent, on ne connaît guère que ceux qui sont admis aux Invalides. Or parmi ces « officiers de fortune », roturiers ou de noblesse pauvre, bon nombre viennent de Guyenne : le service militaire s'avérant donc source de misère et de revers, plutôt que de gloire et de fortune pour la gentilhommerie¹⁸.
- 8 En tout état de cause, la noblesse petite et moyenne n'a plus sa place aux affaires du gouvernement et à la cour et, s'ils ne trouvent pas la mort sur le champ de bataille, il ne reste aux cadets de Gascogne, sur le front, le soir à la veillée, qu'à éprouver le mal du pays comme François de Sarraméa dans les lettres qu'il adresse aux siens. Il était entré à seize ans, en 1693, au régiment de Languedoc. Dans ses rangs, il avait servi près de cinquante ans aux combats de toutes les guerres de Louis XIV. Il avait trente ans quand il écrivit au pays, le 14 janvier 1707, de Château-Thierry :

Donnez-moi de vos nouvelles deux fois le mois, je vous en conjure, car quelque rare que l'argent soit, je le trouve fort bien employé pour vos lettres, et je puis vous dire avec la même sincérité que n'estoit mon devoir et mon obligation, je souhaiterois d'estre avec vous, mais enfin vous sçavez qu'un cadet de Gascogne doit chercher fortune¹⁹.

L'étrange connivence d'un héros et d'un malotru

- 9 Dans cette perspective, les carrières croisées de Lauzun et d'Artagnan²⁰ prennent une valeur exemplaire. Lauzun fait une fulgurante ascension, correspondant en tous points à une certaine tradition gasconne. Né à Lauzun (dans le département du Lot-et-Garonne d'aujourd'hui), en 1633, Antoine-Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, n'avait pour tout bien qu'un nom assez illustre et l'appui de son oncle, le maréchal de Gramont, lorsqu'il fut présenté à la comtesse de Soissons, née Olympe Mancini. Il sut très vite gagner la faveur du monarque auquel il inspira une véritable amitié. Louis XIV le fit colonel de dragons, gouverneur du Berry, maréchal de camp. En 1688, alors qu'il était devenu comte de Lauzun par la mort de son père, Louis XIV créa pour lui la charge de colonel général des dragons. Lorsque celle de grand maître de l'Artillerie fut vacante, il osa la demander au Roi. Louis XIV promit de la lui donner, mais Louvois, averti, fit revenir le Roi sur sa décision. Lauzun entra – l'incident est bien connu – dans une effroyable colère et eut l'audace de casser son épée devant le souverain. Louis XIV jeta aussitôt sa canne par la fenêtre « de peur d'avoir à se reprocher d'avoir frappé un gentilhomme ». L'incartade valut au marquis quelques jours à la Bastille, mais il rentra bientôt en grâce et devint capitaine des gardes du corps.
- 10 Malgré sa petite taille et un visage qui n'avait rien de remarquable, Lauzun accumulait les conquêtes féminines et comme il paraissait au zénith de sa gloire, la Grande Mademoiselle s'éprit violemment de lui – sans retour, on le sait – au point de vouloir

l'épouser, en décembre 1670. Proposition que Lauzun accepta sans vergogne à cause, bien sûr, des ambitions inespérées qu'elle comblait pour lui. Après avoir donné son consentement au mariage, le Roi reprit sa parole lorsqu'il apprit que sa cousine germaine destinait tout son bien à son futur époux et qu'elle voulait en faire un duc de Montpensier. L'affaire s'acheva, on s'en souvient, avec l'arrestation de Lauzun, le 26 novembre 1671 ; arrestation précisément menée par Artagnan qui semble bien exactement, à ce moment et plus généralement dans son comportement et dans sa carrière, être à l'opposé de Lauzun.

- 11 Charles de Batz-Castelmore²¹ était d'une origine beaucoup plus modeste que le fiancé de la Grande Mademoiselle. Il n'en était pas moins, très certainement²², dévoré d'ambition. Né vers 1615 aux environs de Lupiac²³, cinquième fils de Bertrand de Batz et de Françoise de Montesquiou. L'un de ses grands-pères aurait été marchand. En tout cas, ses parents auraient été bien embarrassés de prouver leur noblesse, mais ils vivaient noblement et désignaient leurs enfants du nom des diverses parcelles de terre qu'ils possédaient. Charles, dit sieur d'Artagnan, était précédé dans le service des armes du roi par les exemples de deux ou trois frères et d'un oncle. Arrivé à Paris en 1635, il entra en qualité de cadet au régiment des gardes françaises dont le mestre de camp était alors le duc de Gramont, gouverneur du Labourd, c'est-à-dire du bailliage de Bayonne. Après l'engagement, la guerre de Trente Ans réserva au jeune soldat le dur apprentissage des campagnes. En 1646, remarqué pour sa bravoure et son intelligence, il fut désigné à Mazarin qui recherchait des gentilshommes de mérite et de peu de fortune pour les attacher à son service personnel. Artagnan devait alors avoir une trentaine d'années. Ainsi mousquetaire en 1644, il devint l'un des agents en qui Mazarin avait le plus de confiance : en 1651 il fit la liaison entre le Cardinal, exilé volontaire à Brühl, et la Cour. Capitaine aux gardes (1655), il passe ensuite sous-lieutenant des mousquetaires – ce qui, malgré l'apparence, était une promotion. Il n'était point étranger à la bonne société, comme en témoignent ses relations avec Madame de Sévigné. En 1659 il accompagna le Roi à Saint-Jean-de-Luz ; en 1660 il était de l'escorte royale lors de l'entrée solennelle à Paris. Surtout, le 5 septembre 1661, à Nantes, il eut le redoutable honneur, sur ordre de Louis XIV, de procéder à l'arrestation de Fouquet, avant, comme on l'a vu, de devoir escorter dix ans plus tard Lauzun à Pignerol. Missions délicates qu'il accomplit avec une courtoisie qui força l'admiration de tous²⁴.
- 12 Mais ces tâches politiques n'empêchèrent pas Artagnan de figurer au premier rang dans les combats. Durant la guerre de Dévolution (1667), il servit en Flandre comme brigadier de cavalerie. En 1672, il eut, sans le titre, les fonctions de gouverneur de Lille. Enfin, le 25 juin 1673, à la tête de sa compagnie de mousquetaires, il trouva la mort au cours du siège de Maestricht. C'était la seconde année de la guerre de Hollande, les forces alliées françaises et anglaises s'étaient portées contre le verrou de la citadelle de Maestricht. En présence de Louis XIV lui-même, le siège avait été mis le 10 juin et les terrassements entrepris aussitôt. La canonnade débuta le 19 juin et dans la nuit de la Saint-Jean, le 24 juin, commencèrent les assauts contre les ouvrages avancés et les portes. Les mousquetaires de la garde et des contingents de noblesse anglaise participaient aux attaques sans cesse renouvelées. Dans la journée du 25, une sortie des Hollandais réussit à reprendre une contrescarpe prise pendant la nuit. La contre-attaque immédiate des assiégeants fut conduite par le duc de Monmouth, bâtard de

Charles II, accompagné de plusieurs gentilshommes anglais dont le jeune capitaine Churchill, futur duc de Marlborough. Une lettre anglaise rapporte l'action :

Nous marchâmes l'épée à la main, jusqu'à une barricade ennemie où on ne pouvait passer qu'un homme à la fois. Là se trouvait M. d'Artagnan avec ses mousquetaires ; il se conduisit avec la plus grande bravoure. Ce gentilhomme jouissait dans l'armée de la plus grande réputation ; il aurait voulu persuader [son commandant] de ne pas aller au-delà ; n'ayant pu l'obtenir, il voulut rester à ses côtés, mais comme il franchissait cet étroit passage, il fut tué par une décharge à travers la tête.

- 13 La ville capitula le 2 juillet et l'on ne se lasse pas de reprendre les derniers vers de la gazette rimée qui publia un éloge funèbre d'Artagnan : « [...] D'Artagnan et la gloire ont le même cercueil²⁵. » Mais l'exemplaire Artagnan – un Gascon qui a cessé de l'être – face à Lauzun – véritable caricature de Gascon, lui – couvert d'opprobre et châtié forment un contraste presque trop parfait. Cette diamétrale opposition résiste mal, en tout cas, alors que le débat autour des concepts introduits par Norbert Elias (avec les travaux de Stuart Carroll et de Guy Rowlands notamment) connaît une nouvelle actualité. En effet, la tendance historiographique se détourne de l'historicité trop étroite et trop systématique du processus de civilisation des mœurs qui aurait *grosso modo* conduit les contemporains du Grand Siècle à maîtriser leurs pulsions et à intérioriser des normes de comportements policées. D'une part, parce que sa chronologie est à réviser, à nuancer et à allonger. Ainsi la compétition entre les nobles les incitant à une forte agressivité, sinon à la provocation permanente – d'où la fréquence des duels – est-elle loin d'avoir cessé de s'intensifier après 1661. Sur ce point continuent à jouer, à l'évidence, certaines caractéristiques propres à la sociabilité méridionale de la première modernité, à savoir l'extériorité des rapports et la théâtralisation des comportements. Il faut tenir la tête haute et prodiguer des bravades, afin de prouver que l'on n'est pas sans importance²⁶. De la sorte, existe une société articulée par la différenciation des rangs et farouchement compétitive, en conséquence, à chaque niveau. Elle incite à l'agressivité et à la provocation systématique pour obtenir le maximum de prestige au détriment de l'autre : cette âpre et constante concurrence encourageant et expliquant, en partie au moins, le caractère violent, dès lors, des mœurs à cette époque, en matière de point d'honneur tout particulièrement²⁷. D'autre part, il est moins question d'une situation de confrontation entre la justice du roi et des gentilshommes récalcitrants que d'une sorte d'instrumentalisation de la première par les seconds²⁸. Lauzun et Artagnan ne sont pas si éloignés qu'il y paraît de prime abord. On se souvient, notamment, que tous deux doivent le début de leur carrière au duc de Gramont. En fait, l'admiration des contemporains pour la conduite d'Artagnan, lors de l'arrestation de Lauzun, vient moins de ce qu'il exécute bien et dignement les ordres, que parce qu'il les exécute malgré tout. En effet, Artagnan venait précisément de se réconcilier avec Lauzun depuis une quinzaine de jours avant son arrestation. Mademoiselle de Montpensier relate le fait : apprenant que Artagnan était prêt à l'aller voir, « [Lauzun] courut le chercher, l'embrassa et lui dit qu'il lui faisait justice et un très grand plaisir de vouloir être de ses amis, qu'il avait toujours été le sien. M. d'Artagnan répondit qu'il le savait bien, qu'il était honteux de la conduite qu'il avait tenue et qu'il lui en demandait pardon ».
- 14 Lauzun avait-il senti venir l'heure de la disgrâce pour s'incliner ainsi devant Artagnan ? Quant à celui-ci, justice lui ayant été rendue, il se plut à reconnaître beaucoup d'esprit à M. de Lauzun. Au moment où il demanda au capitaine-lieutenant de ses mousquetaires de conduire son ancien favori à Pignerol, Louis XIV s'inquiéta de savoir s'ils étaient

toujours brouillés, car « je ne connais personne dans mon royaume de qui il m'ait dit tant de bien que de vous. Ainsi, lorsqu'on m'a assuré que vous étiez mal avec lui, j'ai été surpris ». Artagnan lui répondit que « ce qu'il venait de lui faire l'honneur de lui dire le rendait encore plus confus qu'il ne l'avait été²⁹ ». Par ailleurs, Louis XIV, loin de contrer l'habituelle compétition entre cadets de Gascogne ambitieux sinon arrivistes, sut, au contraire, la prendre pleinement en compte dans le cadre de l'armée tout particulièrement. Comme le corps des officiers devenait ainsi plus hiérarchisé et professionnel, les conflits eurent plutôt désormais pour enjeu la faveur auprès de patrons aristocratiques – dès lors, ces tensions et ces rivalités s'inscrivaient et se déroulaient dans le cadre des institutions, à la cour et sur le front des troupes³⁰. En somme, la systématisation du procès de civilisation manque à saisir la présence d'éléments permanents. En d'autres termes la dimension d'ordre pratiquement anthropologique qui intéresse désormais les historiens leur échappe³¹. En tout état de cause, forçant un peu le trait, on pourrait aller jusqu'à dire que Louis XIV au fond, paradoxalement, ne rompt pas avec une certaine manière gasconne.

Indélogeables pourtant !

- 15 Le manuel d'histoire d'Ernest Lavisse a popularisé la scène du 4 février 1689 rapportée par Madame de Sévigné, qui, dans le parc de Versailles, eut pour acteurs Louvois et un jeune capitaine :
- M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret³² : – Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. – Monsieur, dit-il, je ne le savais pas. – Il faut le savoir, dit M. de Louvois, l'avez-vous vue ? – Non, Monsieur, dit Nogaret. – Il faudrait l'avoir vue, Monsieur. – Monsieur, j'y donnerai ordre. – Il faudrait l'avoir donné. Il faut prendre un parti, Monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier.
- 16 Cette scène vraisemblable a pu être interprétée comme un témoignage du fait que deux ans avant sa mort, Louvois n'avait pas réussi à soumettre à la discipline les officiers de haute naissance. Il est plus raisonnable d'y voir, outre les exigences de Louvois à ce sujet, les difficultés de la longue tâche entreprise par Le Tellier et son fils pour acheminer l'armée vers un ordre militaire qui paraît évident aujourd'hui³³. Non seulement la maxime louis-quatorzienne de l'Ordre peine bel et bien à s'imposer, mais, de plus, les cadets de Gascogne et leurs avatars semblent survivre à leur éviction et même au règne du Grand Roi lui-même.
- 17 Ainsi faut-il reparler de Monsieur de Lauzun qui sortit de Pignerol en 1680, sur les instances réitérées de Mademoiselle, après qu'elle eut abandonné une part importante de ses biens au profit du duc du Maine. Lauzun, alors, épousa sans doute secrètement la Grande Mademoiselle qui lui donna le duché de Saint-Fargeau et la baronnie de Thiers ainsi que dix mille livres de rente. Cette union fut cependant si détestable que la princesse se sépara de Lauzun à tout jamais en 1684. La carrière de ce dernier ne finit pas pour autant. En 1688, il revint à la Cour après avoir permis à la reine d'Angleterre, épouse de Jacques II, et au prince de Galles de parvenir en France sans difficulté. L'année suivante, il passa en Irlande avec 6 000 hommes pour soutenir la cause jacobite, mais l'expédition avorta. Tenu en haute estime par Jacques II réfugié en France, ce dernier lui décerna l'ordre de la Jarretière et obtint de Louis XIV qu'il le fît duc. Toujours fringant, en 1695, deux ans après la mort de Mademoiselle, Lauzun épousa la fille du maréchal de Lorge, Mademoiselle de Durfort, qui n'avait que seize ans ; ce

mariage ne fut pas heureux et donna lieu à plusieurs procès. Or l'inconduite de Lauzun fut imitée et continuée, sous le règne suivant, par son petit-neveu qui s'efforça d'obtenir de la passion de la duchesse de Berry autant qu'il avait obtenu lui-même de la cousine de Louis XIV pour satisfaire son ambition :

Rions, comme on l'a dit, cadet de Gascogne qui n'avoit rien, quoique de bonne maison, étoit petit-fils d'une sœur du duc de Lauzun, dont les aventures avec Mademoiselle, qui voulut l'épouser, ne sont ignorées de personne. Cette parité de son neveu et de lui leur mit en tête le même mariage. Cette pensée délectoit qui se croyait revivre en la personne de son neveu et le conduisait dans cette trame³⁴.

- 18 Mais la notoriété de ce scandale ne saurait occulter l'évolution sourde, certes, mais massive et réelle des consciences et de l'échelle des valeurs. C'est ce qu'exprimait dès le début du Grand Siècle, en 1614, le cahier de doléances de la noblesse de Guyenne, déplorant « tant d'assemblées illégitimes qui se font ordinairement nonobstant les deffances de Sa Majesté, au mespris d'icelle et au prejudice de son service, soit pour querelles particulières ou autres plus importantes occasions, en mauvaises intentions d'aucungs... ». C'était bel et bien renier l'esprit et le style « gascons », évoqués précédemment. Et le cahier ajoutait encore :

Rien ne peut tant fomentier le debvoir et la fidélité que [la] noblesse rand [au] très humble service [de Sa Majesté] et exciter [les] courages à rechercher les occasions de la faire paroistre, et à l'envy s'acquérir de l'honneur et de la gloire en bien servant, que l'espérance de la voir recogneue et recompancée par leur roy de quelque titre d'honneur qui puisse durant leur vie, et a la posterité, marquer leur générosité et leur mérite ; et maintenant cette espérance leur est du tout retranchée. Ce n'est plus par les bons, longs et fidelles services que l'on obtient les charges aux maisons de Leurs Majestés, moings les gouvernementz des villes et chasteaux, ny mesmes celles des provinces. Tout est a pris d'argent... quiconque a bonne bource, s'il n'en peut acquérir de l'honneur, il en achapte et possède la marque. Et apres cela, chacun court a respecter et honorer ce fantosme, cest ombre d'honneur et de mérite au lieu du corpz... tous entrent, en mespris de la pauvre noblesse chenue, estropiée, apauvrie et vieillie à leurs services³⁵.

- 19 Aussi les gentilshommes de Guyenne réclamaient-ils la création de corps et de charges réservés dans l'armée. Ils tournaient bel et bien le dos, dès lors, à la manière dont les nobles conçoivent traditionnellement le service du roi, c'est-à-dire de façon très individualisée et fortement affective. Exhibé et reconnu personnellement et exclusivement, de la sorte, le mérite était incompatible avec des places réservées ou un tableau d'avancement qui donnaient plus de prix au statut qu'à la valeur. En fait, les gentilshommes de Guyenne de 1614 adhéraient effectivement à l'effort de la couronne qui essayait, dès cette époque, de confondre en termes de mérite ce qui relevait des critères du passé, tenant à la prouesse individuelle (la générosité, le sacrifice, le courage démontrés en particulier à la guerre dans le feu des combats) avec de nouvelles normes impersonnelles, comme la discipline, l'obéissance et le travail, obscures et anonymes, mais sans parvenir, pourtant, à vraiment imposer l'un au détriment de l'autre.
- 20 La répulsion que suscite un cadet comme Rions alors que s'avance le XVIII^e siècle ne tient certainement pas au seul Saint-Simon, à ses convictions ou à ses manies. Si un tel personnage est rejeté et honni, c'est moins par ce qu'il est – à savoir un cadet de Gascogne qui s'élève du néant au faite de la fortune, sans scrupule, ni discrétion – que parce que ce qui rend possible sa fulgurante ascension est un système corrompu et vicié. Ce n'est pas la Cour de Versailles qui fait disparaître les cadets de Gascogne ; ce

sont eux qui appellent, dans une certaine mesure, la disparition de celle-ci. Qu'ils soient ainsi fauteurs de scandale ou qu'ils réclament que les choses changent, ils prouvent combien à l'aube du XVIII^e siècle, le système de la monarchie absolue générait de malaise, de crise de conscience et appelait, de l'intérieur même, réformes et transformations³⁶.

NOTES

1. Pierre Matthieu, *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces estrangeres, durant les sept années de paix du regne d'Henri IV*, 1609, t. I, p. 473. Scipion Dupleix, *Histoire de Henry le Grand, IV^e du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, Sonnius, 1632, p. 335-336. Mathieu Lemoine, *Journal d'un familier du gouverneur de Metz (1601-1602)*, mémoire de maîtrise, université de Paris IV-Sorbonne, juin 2001.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, Gonzague Truc (éd.), Paris, Gallimard, 1961, t. II, p. 385-386.
3. Il tient ce nom d'une modeste terre familiale située près d'Auch : Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, p. 688-689.
4. *Journal de route* de Sebastiano Locatelli (rééd. Paris, 1905) cité par Charles Samaran, « Un Gascon gouverneur de la Bastille sous Louis XIV, François de Monlezun, marquis de Besmaux », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1965, p. 5.
5. Yves-Marie Bercé, « Les Gascons à Paris aux XVI^e et XVII^e siècles », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 106^e année, 1979, p. 32-35.
6. Véronique Larcade, « Bretteur et menteur sans vergogne, le cadet de Gascogne saisi par la littérature de Charles Sorel à Michel Zévaco », actes du colloque *La Noblesse, un modèle social ? Enquête à travers les régions françaises de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle*, Bordeaux III, 3-5 mai 2001, Atlantica, Anglet, 2002, t. I, p. 411-436.
7. *Mémoires de Monsieur d'Artagnan par Courtilz de Sandras* (éd.) Gilbert Sigaux, Mercure de France, (Le Temps retrouvé), 1987, p. 11-13.
8. On peut citer sur ce point le jugement d'Arthur de Boislisle, l'éditeur de Saint-Simon, dans *Les Aventures du marquis de Langalerie*, p. 7, qui rend hommage à Courtilz de Sandras et à « sa connaissance surprenante des faits et des gens du temps ».
9. Charles Mazouer, « Le Gascon dans le théâtre comique sous Louis XIV », colloque de littérature régionale *L'Image littéraire du Gascon*, Pau, 1982, p. 85-108. Yves-Marie Bercé, *op. cit.* Véronique Larcade, *op. cit.*
10. Merlin dans *Merlin gascon* cité par Jean Emelina, « Comique et géographie au XVII^e siècle », *Les Provinciaux sous Louis XIV*, actes du 5^e colloque de Marseille, *Marseille*, n° 101, 1975, p. 197-204.
11. Véronique Larcade, « Les vies parallèles de Maximilien de Béthune, duc de Sully, et de Jean-Louis Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, ou réussir en politique à l'aube du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, n° 204, 51^e année, n° 3-1999, p. 419-448.
12. Antoine Hamilton, *Mémoires du comte de Gramont*, Paris, Julliard, 1965, p. 26-28.
13. Il s'agit de classer, en vue de leur promotion, les officiers. L'ordonnance du 31 juillet 1675, prise après la mort de Turenne, ne fait que systématiser une ordonnance datant du 25 novembre 1663 qui imposait aux officiers de même grade un rang assigné par la date de leur commission. Ce système est notamment connu par les diatribes de Saint-Simon. Furieux de ne pas être compris dans la promotion de brigadiers du 29 janvier 1702, il quitta le service à l'âge de vingt-sept ans,

alors que la guerre commençait, parce que l'ordre d'ancienneté ne lui avait pas été appliqué : Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, p. 26-27.

14. André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, Paris, Presses universitaires de France, t. I, p. 401-402.

15. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 114-115. Jean-Marie Constant, *La Folle Liberté des baroques (1600-1661)*, Paris, Perrin, 2007, p. 66-95.

16. André Corvisier, *op. cit.*, t. II, p. 399 : en 1670 seulement, c'est l'ouverture de registres d'immatriculation du régiment des Gardes françaises, par compagnies, ainsi que des hommes admis à l'hôtel des Invalides. Pour chacun était relevés plus systématiquement qu'auparavant les nom, prénom, surnom, âge, lieu de naissance, signes particuliers etc. Il faudra attendre 1716 pour que des documents de cette qualité soient établis dans les autres corps d'armée.

17. *Id.*, p. 439-441.

18. *Ibid.*

19. François Abbadie, *Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV, François de Sarraméa, capitaine au régiment de Languedoc*, Archives historiques de la Gascogne, fasc. 21, 1890.

20. Il convient de ne pas écrire « de » d'Artagnan : d'Artagnan est le nom du héros de Dumas et il s'agit ici du personnage historique : Charles Samaran, *D'Artagnan, capitaine des mousquetaires du roi, histoire véridique d'un héros de roman*, Paris, Calmann-Lévy, 1928, p. 8-11.

21. Il ne faut pas confondre ce cadet de Gascogne à la noblesse très douteuse avec son cousin Pierre de Montesquiou, comte d'Artagnan (1645-1725), maréchal de France en 1709 qui appartient lui pleinement à cette vieille et prestigieuse maison.

22. Hervé Drévilion, *L'Impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, p. 64.

23. Bourgade à l'ouest du département du Gers actuel, non loin de Vic-Fezensac.

24. Aussi humain envers ce favori disgracié qu'il l'avait été jadis envers Fouquet : Mademoiselle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, l'atteste dans ses *Mémoires* en racontant le détail de l'arrestation de Lauzun: « Il [Artagnan] fit mettre dans le carrosse avec lui un de ses neveux qui était officier dans le régiment des gardes, [il s'agit de Pierre de Montesquiou d'Artagnan, son cousin, alors sous-lieutenant au régiment des gardes françaises dans la compagnie de Gramont, voir ci-dessus note 20] et Maupertuis, enseigne des mousquetaires, qui ne le quittèrent point. Ils avaient eu beaucoup d'honnêteté pour lui, et une régularité inconcevable à le bien garder. » Cité dans Odile Bordaz, *D'Artagnan, mousquetaire du roi*, Boulogne, éd. du Griot, 1995, p. 197.

25. Charles Samaran, « Le siège de Maestricht et la mort d'Artagnan (25 juin 1673) », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1^{er} trim. 1962, p. 5-14.

26. Dans les rues, l'air d'importance sied mieux que la froideur sévère que l'on accuse de « lancer de toutes parts des regards irrités », décourageant le salut chez ceux-là mêmes qui le doivent. Un port de tête majestueux, une démarche libre et fière s'accordent avec une bonhomie distante qui rayonne de bienveillance tout en écartant les importunités, mais pour soutenir ce personnage un peu théâtral, il faut que la profession, la richesse, la bonne réputation entretiennent le respect. Si la prétention est disproportionnée ou si l'on a un caractère qui suscite la querelle, on court au-devant de l'affront et celui-ci est d'autant plus probable que l'on parade en milieu de connaissances. D'ailleurs, l'air d'importance n'est pas seulement précaution et prétention, il peut répondre au besoin d'autrui qui est aussi de sécurité et de respect. cf. Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en languedoc 1715-1780*, Paris, Plon, 1972, p. 284-286.

27. G. Hanlon, *op. cit.*, p. 244-246.

28. Stuart Caroll, « The Peace in the Feud in 16th and 17th c. France », *Past and Present*, n° 178, 2003, p. 81.

29. Jean-Christian Petitfils, *Lauzun*, Paris, Perrin, 1987, p. 143.

30. Guy Rowlands, « Louis XIV, Aristocratic Power and the Elite Units of the French Army », *French History*, XIII, 1999, p. 304.

31. Claudine Haroche, Ana Montoia, « Saint-Simon et la dimension politique de l'espace dans la société d'Ancien Régime », in Alain Montandon (dir.), *Les Espaces de la civilité*, Mont-de-Marsan, Éditions inter-universitaires, 1995, p. 22. On pourrait ainsi envisager de s'intéresser aux ressorts eux-mêmes de la délinquance nobiliaire. En effet, l'outrage comme la défense de l'honneur passe par une certaine gestuelle : Yves Castan, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc 1715-1780*, Paris, Plon, 1972, p. 127-128. Le vocabulaire émotif était, en tout cas, d'un emploi assez conventionnel et spécifique pour avoir la consistance d'un langage authentique. De ce fait, l'insulte qui s'exprimait aussi par le geste était particulièrement mal ressentie : Isabelle Paresys, dans *Aux marges du royaume, Violence, justice et société en Picardie sous François I^{er}*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 94, indique que ce type d'insulte dans les lettres de rémission picardes ne représente que 1 % de la première agression, mais avec une portée aussi forte que la parole. Le geste est d'abord ressenti comme une atteinte au corps. La tête, et particulièrement le visage, sont un des sièges de l'honneur.

32. Il s'agit du marquis Louis Louet de Calvisson de Nogaret (sans lien avec le duc d'Épernon précédemment cité), époux de Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, familier de Monseigneur. Il fut tué à Fleurus, en 1690 : Saint-Simon, *op. cit.*, t. I, p. 322.

33. André Corvisier (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 401-402.

34. Saint-Simon, *op. cit.*, t. VI, p. 330.

35. *Remontrances de la noblesse de la grande sénéchaussée de Guyenne, remises au sieur de Castelbayard son député aux États généraux de 1614*, dans *Archives historiques de la Gironde*, t. V, chap. 5, p. 478.

36. « [1650-1680]... C'est dans ces années-là, marquées par l'antinomie entre la cour et Port-Royal, entre le désir, nanti de la force, et les consciences, galvanisées par la valeur et la vérité, que domine la vision tragique, dans une littérature pourtant conçue pour le plaisir des mondains et la gloire du régime. Elle s'évanouira, tout comme la polarisation sur le moi, quand réapparaîtra, après 1680, la possibilité d'une réflexion critique qui impute les problèmes au système politique et idéologique plutôt qu'à la nature humaine. L'anthropologie pascalienne de la grandeur et de la misère de la créature divine corrompue par le péché originel n'était pas la vérité de l'homme éternel, mais un mythe pour expliquer une crise historique impensable comme telle. » Jean Rohou, *Le XVII^e siècle, une révolution de la condition humaine*, Paris, Seuil, 2002, p. 631.

RÉSUMÉS

Sous le règne de Louis XIV, à la Cour de Versailles, les cadets de Gascogne disparaissent ; non qu'ils n'existent plus mais ils s'évaporent. C'est cette perte de substance qu'il s'agit d'examiner en interrogeant d'abord la nature de la catégorie formée par les cadets de Gascogne ; ensuite en établissant ce qui la contrarie et enfin en revenant sur les conditions mêmes de son épanouissement.

Under the reign of Louis XIV at the court of Versailles, the regiment of the Cadets de Gascogne, or Younger Sons of Gascony, disappeared; not that they no longer existed but they evaporated. It is this loss of substance that is examined here, in questioning first the nature of the category formed by the Cadets de Gascogne; secondly in establishing what proved an obstacle to it; and lastly reconsidering the conditions in which it blossomed.

INDEX

Thèmes : La cour de Versailles dans la France méridionale (1682-1789)

Keywords : Versailles, cadet de Gascogne, Louis XIV, lineage, nobility, Besmaux (François de Montlézun), Artagnan (Charles de Batz-Castelmore comte d'), Montpensier (Anne-Marie-Louise-Henriette d'Orléans duchesse de), Gramont (Philibert de), Lauzun (Antonin Nompar de Caumont duc de)

Mots-clés : cadet de Gascogne, Louis XIV, lignage, noblesse, Besmaux (François de Montlézun), Artagnan (Charles de Batz-Castelmore comte d'), Montpensier (Anne-Marie-Louise-Henriette d'Orléans duchesse de), Gramont (Philibert de), Lauzun (Antonin Nompar de Caumont duc de), Versailles

AUTEUR

VÉRONIQUE LARCADE

Agrégée d'histoire, docteur de l'université Paris IV-Sorbonne, maître de conférences HDR à l'université Michel de Montaigne Bordeaux III, Véronique Larcade est affectée en délégation à l'université de la Polynésie française à Tahiti. Elle est membre de l'EA 4241 East de l'UPF. Ses recherches ont porté jusqu'à présent sur les aventuriers de guerre et la gentilhommierie dévoyée originaires du Sud-Ouest, au début de l'époque moderne. Étudiant particulièrement les passions collectives - celles des Gascons l'ayant d'abord retenue - elle se consacre à présent aux mutins, déserteurs et « ensauvagés » dans la zone Pacifique de Roggeveen à Melville (1722-1842).

Contact : larcade@upf.pf